



TROPHEE SENIOR GOLF DU CHÂTEAU DE CELY 02 et 03 Avril 2019

UGolf du Château de Cély
77930 Cély-en-Bière
Tel. 01 64 38 03 07
contact@exclusivgolf-cely.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Terrain

L'épreuve se déroulera sur le parcours du Golf du Château de Cély

Forme de jeu

Stroke Play Brut 36 trous sur 2 tours, 18 trous par jour.

Déroulement de l'épreuve

- Lundi 1^{er} Avril 2019 : entraînement (sur réservation).
- Mardi 2 Avril 2019 : premier tour sur 18 trous.
- Mercredi 3 Avril 2019 : deuxième tour sur 18 trous.

Epreuve ouverte :

- Aux licenciés de la Fédération Française de Golf, s'étant acquitté du «droit de jeu fédéral» de 35€ ou aux licenciés d'une Fédération étrangère reconnue
- Ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve
- Etant à jour de ses droits d'engagement à tous les Grand Prix / Trophée Séniors antérieurs
- remplissant tous les critères sportifs d'inscription
- répondant aux exigences des Règles du Statut Amateur
- Etant titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir

répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant la date de clôture des inscriptions, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

Séries et Catégories Sportives

Une Série Senior Messieurs

Une Série Senior Dames

Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Inscription

- La date limite des inscriptions est fixée au **Dimanche 17 mars 2019 à minuit**, soit 15 jours avant l'épreuve.
- La liste définitive des joueurs participants sera publiée le **Vendredi 22 mars 2019** soit une semaine avant l'épreuve.
- En cas de scratch après la date de clôture, une liste d'attente sera établie.

Article 7 : Droit d'inscription (journée d'entraînement incluse)

- 80€ pour les joueurs extérieurs
- 60€ pour les abonnés UGOLF non Membre AS Cély
- 40€ pour les abonnés UGOLF Membre AS Cély

Les inscriptions et droits d'engagement sont à adresser à :

Golf du Château de Cély – 6 Route de Saint Germain – 77930 Cély en Bière

Champs des Joueurs

- Le nombre total d'inscriptions ne pourra dépasser 120 joueurs incluant 27 dames minimum et 12 Wild Card maximum

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre de Dames indiqué ci-dessus. Il faut toutefois réserver 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, qui seront attribuées par ordre des index à la clôture des inscriptions.

Si le club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Si à la date de clôture des inscriptions, le champ des joueurs est incomplet, le club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs.

Heures de départs et cadence de jeu

- Le tirage des départs du 1er Tour sera fait dans l'ordre croissant des index, dames et messieurs séparément.
- Les départs du 2e tour seront établis dans l'ordre inverse des résultats du premier tour, Dames et Messieurs séparément.
- Les heures de départs seront disponibles sur le site internet du Golf et de la Fédération Française de Golf : le lundi 1^{er} Avril 2019 à partir 14h00.

L'intervalle des départs est de 10 minutes.

Article 10 : Marques de départ :

Messieurs : Repère Marques Jaunes – Par 72, SSS 67.6

Dames : Repère Marques Rouges – Par 72 SSS 70.5

Article Départage des EX AEQUO

En cas d'égalité pour la 1^{re} place à l'issue des 2 tours, il sera joué un play-off en trou par trou sur les trous 1,2 et 3.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif.

Prix (Classement Brut exclusivement)

- Série messieurs : les trois premiers scores bruts seront primés.
- Série dames : les deux premiers scores bruts seront primés.

Remise de Prix

- Mercredi 3 Avril 2019 au Club House, suivie d'un cocktail.

Forfait

- Le joueur pourra annuler sa participation jusqu'au **Vendredi 29 Mars 2019 à minuit**. Dans cette hypothèse, les frais d'inscription lui seront remboursés.
- En cas d'annulation de participation au- delà de ce délai, les frais d'inscription restent dus, sauf motif justifié par des circonstances exceptionnelles (accident, maladie avec ordonnance, décès d'un proche ...) soumis à l'approbation du Comité de l'Epreuve.
- Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses frais d'inscription sera refusé jusqu'au complet règlement des sommes dues.
- Le club sera tenu par les règlements fédéraux d'informer la Ligue de ces différents cas. Le joueur se verra refuser l'inscription à tout autre Trophée Seniors organisé au sein de la Ligue Ile de France.

Composition du Comité de l'Epreuve

- Jean-Louis Boulet (Directeur du Golf) – Dominique Adler (Président Association Sportive du Club) – Thibault Lemonnier (Directeur Adjoint) – Les deux arbitres de l'épreuve

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours du Trophée Seniors pour faire face à tout évènement particulier (intempéries, etc.)